

22, rue de Brest
LYON
Téléphone : Franklin 82-51

2e Année — N° 28 Spécial — 9 mai 1950

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

PARTIE GENERALE

I. — ELARGISSEMENT DE LA DIFFUSION DES BULLETINS "VIGNE"

A L'ATTENTION DE MM. LES MAIRES

A partir de ce jour et grâce à l'appui substantiel de l'Institut technique du Vin, la Station d'Avertissements agricoles de Lyon assurera la diffusion des avis de traitements contre les ennemis de la vigne aux mairies de toutes les communes viticoles de la région Rhône-Alpes (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Loire, Rhône, Savoie, Haute-Savoie).

Grâce aux renseignements fournis par un réseau extrêmement dense de postes d'observations météorologiques et biologiques, répartis sur l'ensemble du vignoble lyonnais en fonction des diverses situations climatiques, la Station régionale d'Avertissements agricoles est à même de suivre au jour le jour, en chaque point de cette région, l'évolution des insectes et des maladies et par suite de prévoir avec certitude les époques les plus favorables à la réalisation des traitements antiparasitaires et d'en porter les dates à la connaissance des viticulteurs.

La détermination précise de la **date d'exécution** et sa stricte application par les agriculteurs sont les **conditions essentielles** du succès d'un traitement.

Un exemple : nul n'ignore, notamment, la nécessité de lutter **préventivement** contre le Mildiou, c'est-à-dire avant que le mal ne se déclare. **Traiter trop tôt,** c'est gaspiller un produit cher sans assurer pour autant une préservation suffisante des organes sensibles ; **traiter trop tard,** c'est « appliquer un cautère sur une jambe de bois » ; **traiter au bon moment,** c'est dresser une barrière infranchissable à la pénétration des germes de la maladie dans les tissus de la plante.

Les bulletins destinés aux communes viticoles seront conçus spécialement pour pouvoir être apposés dans les panneaux d'affichage des Mairies. Ainsi, tous les viticulteurs sans exception pourront se tenir régulièrement au courant des traitements à effectuer.

MM. les Maires sont instamment invités à nous prêter leur concours dans l'exécution de cette tâche de défense commune du vignoble : ce faisant, ils auront servi les intérêts de leurs administrés viticulteurs et ils auront contribué à une œuvre d'intérêt général.

NOTA : *Seuls les bulletins concernant les traitements de la vigne bénéficieront de ce service gratuit aux Maires.*

Les agriculteurs qui désireraient recevoir personnellement le bulletin technique de la Station d'Avertissements agricoles peuvent s'en assurer le service en souscrivant un abonnement annuel de 300 francs à verser à la Fédération des Groupements de Défense, 7, place Ampère, Lyon - C.C.P. 2.168-43. Ils recevront alors tous les Avis de Traitements contre les ennemis des cultures fruitières, du vignoble et des grandes cultures, émis périodiquement par la Station.

II. — LES PRODUITS A APPLIQUER AUX TRAITEMENTS DE LA VIGNE

A. — **Mildiou :**

Bouillie bordelaise ;
Bouillie bourguignonne ;
Oxychlorures de cuivre ;
Oxyde cuivreux ;
Acétate neutre de cuivre.

B. — **Oïdium :**

Pulvérisation : Bouillie sulfocalcique,
Soufres mouillables,
Soufres micronisés mouillables ;
Poudrages : Soufres sublimés, triturés, etc.

C. — **Rougeot :**

Bouillie bordelaise ;
Oxychlorures de cuivre ;
Oxydes cuivreux.

D. — **Vers de la grappe** (cochylis et eudémis) :

Arséniate de plomb ;
Arséniate de cuivre ;
D.D.T. ;
Roténone ;
Nicotine.

E. — **Cochenilles :**

Hiver : Huiles d'anthracène.
Eté : Huiles blanches d'été + D.D.T. à 50 %.

PARTIE TECHNIQUE

Vigne **NOTE N° II** *Tous départements*

Rougeot. — L'apparition de cette maladie dans la région de MONTELIMAR (Drôme) semble présager son extension à des départements où elle ne s'était pas manifestée jusque là. Il sera utile de généraliser cette année le traitement au cuivre au fur et à mesure de l'apparition des premières feuilles alors qu'elles atteignent 2 à 3 cm.

Ce traitement aura de plus l'avantage d'enrayer les attaques primaires du Mildiou qui sont à craindre dès les premières pluies dans les parties les plus chaudes de la région.

La **bouillie bordelaise** sera préparée à la dose exacte de 1 kg. 500 de sulfate de cuivre pour 100 litres, en s'assurant de la neutralité au papier de tournesol.

Les **oxychlorures** et **oxydes cuivreux** seront appliqués aux doses indiquées par les fabricants.

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles :
P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
P. DUMAS.

— Le Gérant : G. GRISARD —

124524 - Imp. Réunies de Lyon - 5-50
Dépôt légal n° 927 — 2-1950